

VILLE DE SPA

ARRETE DE POLICE

**LIMITATION DE LA CIRCULATION, CHEMIN DE LA HERDE,
DANS LE CADRE DE CONCOURS EQUESTRES, LES 21 AVRIL, 12 ET 19 MAI,
14 JUILLET AINSI QUE LE 1er SEPTEMBRE 2019.**

Le Collège communal,

- Attendu que le Centre Equestre du Transvaal, sis chemin de la Herde n° 37 à SPA (Mme Laurence GILLE ; GSM: 0496 / 333492) a décidé d'organiser des concours équestres, les dimanches 21 avril, 12 mai, 19 mai, 14 juillet et 1er septembre 2019.
- Attendu que, dans ce cadre, le Collège communal a accordé l'autorisation de « fermer une partie du chemin de la Herde ».
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles en vue d'éviter les accidents et les risques d'encombrements.
- Vu la loi relative à la police de la circulation routière.
- Vu le règlement général sur la police de la circulation routière.
- Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière.
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière.
- Vu la nouvelle loi communale.

ARRETE :

Article 1:

Les dimanches 21 avril, 12 mai, 19 mai, 14 juillet et 1er septembre 2019, de 08h00 à 20h00,

La circulation des véhicules sera limitée aux riverains, fournisseurs et participants aux concours équestres:

- CHEMIN DE LA HERDE: du carrefour avec la Vieille route de Stavelot jusqu'au carrefour avec la rue Maurice Pottier.

Cette disposition sera matérialisée par le placement des signaux C.3 avec panneaux additionnels « Sauf riverains, fournisseurs et concours équestre » placés sur barrières à hauteur des carrefours précités ;

- Une pré-signalisation sera installée au carrefour du chemin de la Herde avec la route de Barisart.

Article 2:

- La signalisation existante qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée pendant le laps de temps imparti aux concours équestres.

- Copie du présent sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1^o Instance et de Police à VERVIERS, à monsieur le Commissaire de police -Chef de la Zone de police des Fagnes, pour disposition.

EN SEANCE A SPA, le 28 février 2019

Présents : Mme Sophie DELETTRE, Bourgmestre-Présidente,

MM. et Mme W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY, Ch. GUYOT-STEVENSON, Y.FREDERIC, Echevins

M. N. TEFNIN, Président du Centre public d'Action sociale ;

M. Fr. TASQUIN, Directeur général.

Par le Collège :

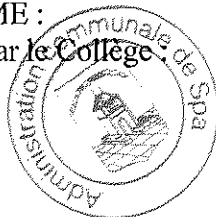
Le Secrétaire,
M. Fr. TASQUIN

La Présidente,
S. DELETTRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

Le Directeur général ff,

Par le Collège



Le Bourgmestre ff,

[Signature]
F. BASTIN